

## Carlo Curti Gialdino, Les symboles de l'Union européenne: la paternité du dessin du drapeau

**Légende:** Dans son livre consacré aux symboles de l'Union européenne, Carlo Curti Gialdino, professeur de droit international à l'Université de Rome "La Sapienza" et ancien référendaire à la Cour de justice des Communautés européennes (1982-2000), fait le point sur la paternité du drapeau européen.

**Source:** CURTI GIALDINO, Carlo. I Simboli dell'Unione europea, Bandiera - Inno - Motto - Moneta - Giornata. Roma: Istituto Poligrafico e Zecca dello Stato S.p.A., 2005. 224 p. ISBN 88-240-2503-X. p. 80-85.

**Copyright:** (c) Traduction CVCE.EU by UNI.LU

Tous droits de reproduction, de communication au public, d'adaptation, de distribution ou de rediffusion, via Internet, un réseau interne ou tout autre moyen, strictement réservés pour tous pays.

Consultez l'avertissement juridique et les conditions d'utilisation du site.

**URL:**

[http://www.cvce.eu/obj/carlo\\_curti\\_gialdino\\_les\\_symboles\\_de\\_l\\_union\\_europeenne\\_la\\_paternite\\_du\\_dessin\\_du\\_drapeau-fr-df9f9dde-98a3-461b-a8a8-8f9c13012343.html](http://www.cvce.eu/obj/carlo_curti_gialdino_les_symboles_de_l_union_europeenne_la_paternite_du_dessin_du_drapeau-fr-df9f9dde-98a3-461b-a8a8-8f9c13012343.html)



**Date de dernière mise à jour:** 29/07/2016

[...]

## 6. La paternité de la maquette du drapeau européen

Quelques incertitudes subsistent, cinquante ans après son adoption par le Conseil de l'Europe, quant à la paternité précise de la maquette du drapeau européen.

Selon deux notes internes au Conseil de l'Europe qui remontent à la fin 1953 et à janvier 1954, il apparaît que la proposition relative à un cercle constitué de «quinze» étoiles d'or sur fond bleu a été formulée en septembre 1951 par Hanno F. Konopath de la section de Hambourg de l'Europa-Union et a été classée en quatrième place parmi les douze projets sélectionnés<sup>(251)</sup>. Cependant, dans un autre document, un projet analogue, toujours attribué à l'Europa-Union de Hambourg, est daté du 30 août 1952, toujours à la suite d'un concours public<sup>(252)</sup>. Konopath revendiquera énergiquement la paternité de la maquette auprès du Secrétariat général du Conseil de l'Europe<sup>(253)</sup>. Il déclarera notamment l'avoir transmise au secrétaire de Paul-Henry Spaak à l'occasion de sa présence à un congrès à Hambourg en septembre 1951, rappelant que Spaak, grippé, était hospitalisé. Le Secrétaire général du Conseil de l'Europe niera cependant avoir reçu la maquette et soutiendra que l'idée du cercle d'étoiles était le fruit de propositions parallèles et qu'il n'était donc pas possible de l'attribuer explicitement à une personne<sup>(254)</sup>.

Il apparaît par ailleurs que l'ancien diplomate espagnol Salvador de Madariaga, alors président du Centre européen de la culture, avait présenté, par le biais de deux lettres, respectivement du 25 janvier 1952 et du 13 février 1952<sup>(255)</sup>, une proposition de drapeau sur lequel était reproduit, toujours sur fond bleu, un nombre d'étoiles dorées équivalent au nombre de capitales des États membres (qui étaient indépendants en 1938) sur une carte idéale de l'Europe, avec une étoile plus grande pour Strasbourg. Cette proposition de maquette est elle aussi publiée, et accompagnée d'une brève explication, intitulée *A Flag for Europe* et datée Oxford, le 1<sup>er</sup> décembre 1951<sup>(256)</sup>.

De nombreuses maquettes attribuées à Arsène Heitz, fonctionnaire du service «Courrier» du Conseil de l'Europe, sont par ailleurs conservées dans les archives du Conseil de l'Europe. De nombreuses ébauches représentent un drapeau bleu avec une série d'étoiles, parfois au nombre de quinze, disposées selon différentes combinaisons (neuf en cercle et 6 autour de celui-ci<sup>(257)</sup>, ou dix en cercle et cinq autour de celui-ci<sup>(258)</sup>); ou alors onze étoiles en cercle, cinq autour de celui-ci et le tout entouré d'une couronne de laurier doré<sup>(259)</sup>, ou treize, dont douze en cercle et une plus grande au centre<sup>(260)</sup>.

Lorsqu'on examine les documents relatifs au choix du drapeau dans le cadre du Conseil de l'Europe, on constate en outre d'une part que dès le 20 mai 1951, la commission du règlement et des prérogatives de l'Assemblée consultative avait donné son accord général provisoire pour un drapeau représentant un cercle d'étoiles d'or sur fond bleu. D'autre part, il apparaît que le Comité des ministres au niveau des délégués a décidé, en janvier 1955, de sélectionner deux maquettes uniquement, l'une contenant un cercle de douze étoiles, attribuée à Heitz, et l'autre représentant la constellation d'étoiles proposée par Salvador de Madariaga. Les délégués des ministres donneront toutefois leur préférence (qu'ils communiqueront au Comité mixte) à la maquette représentant le

cercle de douze étoiles, celle qui sera finalement adoptée à l'unanimité aussi bien par l'Assemblée que par le Comité des ministres. Le site *web* du Conseil de l'Europe, dans la rubrique *The story of the European flag*, évoque lui-même la paternité attribuée à Heitz – qui a de toute façon dessiné l'ébauche du premier exemplaire.

Cependant, lorsqu'on laisse de côté les sources documentaires et qu'on s'intéresse aux sources orales et à l'étude des mémorialistes, la paternité attribuée à Heitz semble moins claire. Paul M.G. Levy, alors directeur de l'information et de la presse au Conseil de l'Europe, l'exclut catégoriquement, par exemple, et s'attribue presque entièrement le mérite de la proposition. Levy en parlera en des termes clairs dans un entretien publié le 26 février 1998, dont la transcription de l'enregistrement est reproduite sur le site du Conseil de l'Europe. À la question précise «Qui est-ce qui a dessiné le drapeau vraiment?», Levy répondra «Moi, et c'est moi qui ai calculé les proportions à observer pour pouvoir faire la description géométrique. Arsène Heitz, qui était un fonctionnaire du service du courrier, a fait des tas de propositions, y compris celles des quinze étoiles. Mais il en a fait trop. Il a voulu faire des monnaies européennes avec les quinze étoiles dans le coin. Il a voulu faire des drapeaux nationaux qui intégraient le drapeau du Conseil de l'Europe, ce contre quoi voulaient se garantir les britanniques qui n'aimaient pas ça»<sup>(261)</sup>.

Levy rappelle par ailleurs, dans une intervention lors d'un débat à Louvain-la-Neuve en 1990<sup>(262)</sup>, mais aussi dans l'entretien mentionné plus haut du 26 février 1998<sup>(263)</sup>, ainsi que dans une lettre du 19 août 2001 adressée à C.E. Cossermelli<sup>(264)</sup>, que la proposition initiale relative à une étoile d'or sur fond bleu a été présentée par Carl Weidl Raymon<sup>(265)</sup> et que cette proposition a été rejetée parce qu'elle était identique au drapeau du Congo belge de l'époque. Dans cette lettre toujours, Levy s'attribue l'idée des étoiles disposées en cercle et ajoute: «les propositions de mon ami Arsène Heitz ne sont pas mentionnées».

Enfin, selon une récente reconstruction<sup>(266)</sup>, l'idée du cercle de douze étoiles sur fond bleu devrait être attribuée à l'Irlandais Gerard Slevin (1919-1997), alors rédacteur adjoint du Chief Herald of Ireland et qui, comme on s'en souviendra, fut l'un des héraldistes du Comité des ministres. Plus particulièrement, lors de la première réunion du comité *ad hoc*, qui s'est tenue le 12 novembre 1954<sup>(267)</sup>, ce serait justement la maquette représentant le cercle de douze étoiles, préparée par Slevin, qui aurait rencontré les faveurs des membres du Comité<sup>(268)</sup>. Cette reconstruction n'a cependant aucune valeur puisque la participation de Slevin aux travaux relatifs au drapeau européen est sans aucun doute ultérieure<sup>(269)</sup> aux maquettes de Konopath et de Heitz. Il est probable en revanche que Slevin ait contribué à la rédaction de la description héraldique du drapeau européen<sup>(270)</sup>.

Malgré les précisions de Paul M.G. Levy et la récente reconstruction de Susan Hood, l'attribution de la maquette originale à Arsène Heitz reste, selon moi, la plus pertinente.

Premièrement, Arsène Heitz revendiquera lui-même, en 1987, son rôle dans la conception de la maquette du drapeau ainsi que dans l'inspiration religieuse, en affirmant que «le drapeau de l'Europe est le drapeau de Notre Dame»<sup>(271)</sup>. Deuxièmement, il convient de rappeler le témoignage du père Pierre Caillon, qui évoque précisément une rencontre avec Arsène Heitz. Le père Caillon raconte avoir rencontré par hasard l'ancien fonctionnaire du Conseil de l'Europe en août 1987 à Lisieux dans le Carmel. Ce fut Heitz qui l'interpella en lui disant «C'est à moi qu'on a demandé de dessiner le Drapeau de l'Europe. J'ai eu subitement l'idée d'y mettre les Douze étoiles de la

Médaille Miraculeuse de la Rue du Bac, sur fond bleu. Mon projet a été adopté à l'unanimité, le 8 décembre 1955, fête de l'Immaculée Conception. Je vous dis cela, mon Père, parce que vous portez la petite croix bleue de l'Armée Bleue de Notre Dame de Fatima»<sup>(272)</sup>.

Le père Caillon rappelle également que début janvier 1988, il s'est rendu à Strasbourg et est allé voir Arsène Heitz après avoir obtenu son adresse. L'ancien fonctionnaire du Conseil de l'Europe le reconnut<sup>(273)</sup>. Le père Caillon mentionne encore un autre détail, à savoir l'échange d'impressions entre le secrétaire général du Conseil de l'Europe Léon Marchal et Paul M.G. Levy au sujet de l'inspiration religieuse de la couronne de douze étoiles, sur lesquelles nous reviendrons plus loin<sup>(274)</sup>. L'exactitude de ce détail, que le prêtre ne pouvait connaître que par Heitz (lui-même informé par Levy), confirme certainement que Heitz a directement participé à l'élaboration des maquettes qui ont amené le Conseil de l'Europe à faire un choix.

La paternité est également attribuée à Heitz par Carlos Eduardo Cossermelli qui, suivant les traces du père Caillon, s'est rendu à Strasbourg le 13 février 1998 et a rencontré la veuve d'Arsène Heitz, alors âgée de 84 ans, qui n'a pas démenti le rôle joué par son mari dans la conception du drapeau<sup>(275)</sup>.

On peut par ailleurs considérer l'émission<sup>(276)</sup> de trois timbres par les postes françaises en 1975 à l'occasion du vingtième anniversaire du drapeau européen comme une confirmation supplémentaire du rôle joué par Arsène Heitz. En effet, le portrait de Heitz figure sur la carte du premier jour d'émission<sup>(277)</sup> avec, au bas, la légende «co-auteur et dessinateur de la maquette du Drapeau de l'Europe».

Le terme «co-auteur», de toute évidence choisi intentionnellement par les postes françaises, résout la question de la paternité effective de la maquette du drapeau. L'idée d'un drapeau avec un cercle d'étoiles, à l'origine en nombre équivalent à celui des États membres et de l'État associé (la Sarre) du Conseil de l'Europe, a en effet été conçue, presque en même temps (fin 1951-début 1952), tant en dehors du Conseil de l'Europe, plus précisément par Hanno F. Konopath de l'Europa-Union de Hambourg<sup>(278)</sup>, qu'au sein de l'organisation de Strasbourg, plus particulièrement par Paul M.G. Levy et Arsène Heitz. Quoi qu'il en soit, la maquette de Hanno F. Konopath semble postérieure à celles conçues par Levy et Heitz, si bien qu'il est impossible que ceux-ci aient trouvé leur «inspiration» dans la maquette de Konopath!

Pour ce qui est de la répartition des tâches entre Levy et Heitz, ce dernier est véritablement considéré comme l'auteur de la maquette originale, celle soumise à l'examen et à l'approbation des organes politiques du Conseil de l'Europe, tandis qu'on reconnaît le rôle d'inspirateur joué par Paul M.G. Levy, de même que sa patience et sa détermination dans la conduite, dans les coulisses et en dehors, de l'ensemble de l'opération symbolique du choix du drapeau par le Conseil de l'Europe entre 1949 et 1955, ainsi que dans l'activité réalisée jusqu'en 1966 pour que les Communautés européennes adoptent un drapeau si ce n'est identique, du moins très similaire.

S'agissant de l'inspiration précise du cercle d'étoiles dans les instances du Conseil de l'Europe, on suppose qu'elle provient peut-être d'une image vue par certains des membres de la délégation du Conseil de l'Europe présente à Rome dans le grand salon de l'étage noble du Palais Barberini le 4 novembre 1950 lors de la cérémonie de signature de la convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales. En vérité, lorsqu'on lève les yeux, on peut

admirer, sur la voûte du grand salon, l'imposante fresque de Pierre Berrettini de Cortone, qui représente «Le Triomphe de la divine Providence et l'accomplissement de ses fins à travers le pouvoir spirituel du pape Urbain VIII Barberini». Dans la scène centrale, à gauche de la Providence, on aperçoit, enveloppé dans un manteau doré et la tête entourée d'un halo de lumière, qui souligne la nature divine et non humaine, un grand personnage enveloppé dans des voiles ondoyants, qui représente l'Immortalité, et qui tient entre ses mains une couronne de douze étoiles lumineuses. L'Immortalité, qui répond aux ordres de la Providence, tend la couronne vers les grandes armoiries des Barberini, peintes juste au-dessus d'elle, au centre de la voûte, pour l'orner d'une gloire éternelle<sup>(279)</sup>.

Même si l'hypothèse est séduisante, parce qu'elle permettrait de relier la maquette du drapeau de l'Europe à la protection des droits fondamentaux, elle semble peu probable, construite *a posteriori* et serait peut-être même le fruit d'un «jeu de mémoire»<sup>(280)</sup>.

Je me permets par conséquent d'avancer une autre hypothèse. Je considère en effet qu'il est plus plausible que l'idée du cercle d'étoiles ait été inspirée – même si rien n'atteste de cela ni dans les documents, ni dans les sources orales et des mémorialistes – par la conception du premier drapeau des États-Unis, sur lequel on aperçoit, dans le coin bleu, un cercle de treize étoiles à cinq pointes. Il est en effet très probable que ceux qui ont conçu l'ébauche du drapeau connaissaient le motif du drapeau américain, qui était probablement l'œuvre de Francis Hopkinson, adopté par le Congrès le 14 juin 1777 et qui, selon une légende célèbre, aurait été cousu en juin 1776 par Betsy Ross<sup>(281)</sup>. Il serait cependant vraiment hasardeux de tirer une quelconque conclusion de cette inspiration à caractère historique au sujet des caractéristiques fédéralistes ou confédéralistes du Conseil de l'Europe qui, contrairement à l'Union européenne, est une organisation internationale de type classique. En ce qui concerne l'Union européenne, en revanche, il convient de noter que le mot «fédéral» a été supprimé du traité constitutionnel, comme il l'a été du traité de Maastricht, comme s'il s'agissait d'un *nomen-omen* que le législateur constitutionnel doit se garder d'évoquer<sup>(282)</sup>. Le concept et la terminologie y relative étaient cependant bien connus des auteurs du préambule du traité CECA et ils pourraient aujourd'hui passer, par un effet métonymique, du drapeau au sujet «Union européenne» qu'il désigne, pour autant que ce sujet soit configuré, selon la fameuse formule de Delors, comme une fédération d'États-nations<sup>(283)</sup>.

[...]

<sup>(251)</sup> *Note sur l'adoption définitive du drapeau accepté par l'Assemblée Consultative*, archives du Conseil de l'Europe, enveloppe 2191, doc. 274.

<sup>(252)</sup> *Historique de la question de l'emblème*, archives du Conseil de l'Europe, enveloppe 2191, doc. 273. En effet, le 16 juin 1952, l'Europa-Union présente à Hambourg 12 ébauches de drapeaux pour l'Europe, parmi lesquelles celle représentant le cercle de quinze étoiles dessiné par Hanno F. Konopath (*Hamburger Abendblatt*, 17 juin 1952, p. 10).

<sup>(253)</sup> Lettres de Hanno F. Konopath à Paul M.G. Levy, 29 septembre 1953, 7 octobre 1953, 1<sup>er</sup> mars 1954, 18 octobre 1954 et 9 janvier 1958, archives du Conseil de l'Europe, enveloppe 2191, doc. 256, 270, 339, 378, 539.

<sup>(254)</sup> Lettres de Paul M.G. Levy à Hanno F. Konopath, 2 octobre 1953, 6 février 1958, 6 mai 1958, archives du Conseil de l'Europe, enveloppe 2191, doc. 262, 540, 546.

<sup>(255)</sup> Archives du Conseil de l'Europe, enveloppe 2191, doc. 182 et doc. 189.

- (256) Archives du Conseil de l'Europe, *Proposition de drapeau de Salvador de Madariaga*, 1<sup>er</sup> décembre 1951.
- (257) Archives du Conseil de l'Europe, *dessin de Heitz* (5).
- (258) Archives du Conseil de l'Europe, *dessin de Heitz* (21).
- (259) Archives du Conseil de l'Europe, *dessin de Heitz* (22).
- (260) Archives du Conseil de l'Europe, *dessin de Heitz* (9).
- (261) Interview de Levy dans les archives du Conseil de l'Europe, enregistrement de 29' 22" à 30' 22". Rappelons par ailleurs que dans le récit qu'il fait de cette affaire dans le recueil de souvenirs *Sauver l'Europe*, cit., pp. 163-167 (publié en 1978), Levy ne s'attribue pas explicitement la paternité du drapeau et il ne cite à aucun moment Arsène Heitz non plus.
- (262) F. DASSETTO, M. DUMOULIN, *Naissance et développement de l'information européenne*, cit., p. 80.
- (263) Interview de Levy dans les archives du Conseil de l'Europe, enregistrement 20' 45".
- (264) Reproduit dans les annexes de C.E. COSSERMELLI, *La bandiera europea*, cit., p. 125
- (265) Note de C. Weidl Raymond au Conseil de l'Europe du 9 juin 1950, archives du Conseil de l'Europe, enveloppe 2191, doc. 22.
- (266) S. HOOD, *Royal-Roots Republican Inheritance. The Survival of the Office of Arms*, The Woodfield Press, Dublin, 2002, pp. XXV, 227-229; ID., *The Hope of Nations. The Irish Connection in Ireland of the Welcomes*, nov./déc. 2003 sur [«http://www.irelandofthewelcomes.com/articles/article.asp?id=21788issue=62003»](http://www.irelandofthewelcomes.com/articles/article.asp?id=21788issue=62003); voir aussi les nécrologies de G. Slevin, dans *The Irish Times*, 28 mars 1997, et dans *Daily Telegraph*, 15 mai 1997.
- (267) Voir *supra*, cap. II, n° 5.6.
- (268) S. HOOD, *Royal Roots-Republican Inheritance*, cit., pp. 227-228, affirme que «Showing both foresight and ecumenical seensivity, Slevin persuaded then that a competing design, proposing to incorporate the Christian cross in the new emblem would be inadvisable, because it was potentially offensive to non-Christians states, who might join the Council in the future. Featuring a clock-like circle of 12 gold stars or mullets on a blue background, Slevin design aimed to encapsulate graphically the ideal of an evolving Europe over the course of time». Pour réfuter la thèse de la paternité de Slevin, il suffit de rappeler aussi – outre le fait que l'héraldiste a été associé aux travaux du Conseil de l'Europe après les dessins de Konopath et de Heitz – que la maquette avec la croix avait déjà été rejetée par les délégués turcs en 1953.
- (269) Lettre du secrétaire général à Gerard Slevin du 8 octobre 1954, archives du Conseil de l'Europe, enveloppe 2191, doc. 383.
- (270) Dans ce contexte aussi, cependant, la contribution de Slevin, comme celle des héraldistes du Comité *ad hoc*, a été marginale. En réalité, la description héraldique, géométrique et symbolique qui a été jointe à la décision du 8 décembre 1955 du Comité des ministres du Conseil de l'Europe est en grande partie analogue à celle qui figure dans la résolution de l'Assemblée consultative du 15 septembre 1953 – c'est-à-dire adoptée précédemment par les trois héraldistes – à l'exception de la réduction du nombre d'étoiles, qui passe de quinze à douze.
- (271) *Magnificat*, 1987. Le débat a été relancé par l'article *L'Europe violée par la Sainte Vierge*, dans *Le Canard enchaîné* du 20 décembre 1989. Il est significatif que les premiers témoignages sur l'inspiration religieuse du drapeau européen aient émané de protagonistes de l'affaire respectivement 32 ans après l'adoption par le Conseil de l'Europe et deux ans après l'adoption par les Communautés européennes. On se demande s'il ne s'agit pas d'un choix bien précis visant à ne pas révéler avec clarté cet aspect avant que la Communauté européenne ne se soit officiellement prononcée sur le choix du drapeau du Conseil de l'Europe.

(272) P. CAILLON, *Le drapeau de l'Europe*, in *L'appel de Notre Dame*, 1989, n° 133, janvier-mars, p. 1; ID. *Le drapeau de l'Europe*, dans *Stella Maris*, n° 306, juillet-août 1995, pp. 18-19, texte de P. Caillon (Centre St. Jean, 61500 Seés, Orne) à la demande et en collaboration avec Ch. Sauter, aumônier de l'Hôpital, 71250 Cluny.

(273) Arsène Heitz, un autre protagoniste de l'affaire du drapeau, est né le 20 septembre 1908 à Huttenheim, une petite ville d'Alsace à proximité de Strasbourg. Il a suivi des cours à l'École des Beaux-arts de Rouen de 1925 à 1928. Après son service militaire, il est entré à la gendarmerie nationale. Il a ensuite été embauché au service «Courrier» du Conseil de l'Europe. Heitz est décédé en 1989. Il résidait à Strasbourg, rue de l'Yser, 24. Pour de plus amples informations sur la vie d'Arsène Heitz, voir C.E. COSSERMELLI, *La bandiera europea*, cit., pp. 103-108.

(274) Le récit du père Caillon est pratiquement identique à celui qui apparaît dans l'interview mentionnée de P. Levy, qui date cependant de 1998, archives du Conseil de l'Europe, enregistrement de 27' 03" à 29' 22".

(275) C.E. COSSERMELLI, *La bandiera europea*, cit., pp. 106-108.

(276) Tirage limité à 800 exemplaires.

(277) La maquette des trois timbres a été dessinée par Heitz lui-même, comme le rappelle C.E. COSSERMELLI, *La bandiera europea*, cit. p. 108.

(278) Cf. *supra*, chap. II, n° 2.3.

(279) A. LO BIANCO, *La volta di Pietro da Cortona*, ministère des biens et des activités culturelles, Gebart s.r.l., Rome, 2004, p. 17.

(280) Selon P.M.G. LEVY, *Douze étoiles qui resteront douze*, in *Revue mensuelle de l'Association des Amis et Anciens de l'Université Catholique de Louvain*, 1987, n° 9, pp. 235-244, e *Le choix du drapeau européen*, dans *La croix*, 27 septembre 1989, la «découverte» du cercle d'étoiles contenu dans la fresque ne remonte qu'à 1962; voir aussi K. KOWALSKI, *Europa: mity, modele, symbole*, cit., p. 149.

(281) Elisabeth Griscom Ross (1752-1836). Pour de plus amples informations sur la légende du premier drapeau américain, <http://www.ushistory.org/betsy/flagtale.html>.

(282) Voir A. LA PERGOLA, *L'Unione europea: una federazione non dichiarata*, dans *EuropaForum*, 1992, n° 1, p. 7.

(283) Voir *supra*, préambule.